**Union Nautique Corporative d’Annecy-le-Vieux**

**Challenge Lavorel étape N° 1** *- Grade 5B –* **05 juillet 2025**

## **1 REGLES**: La régate sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

**2. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront envoyées par mail aux clubs et disponibles sur le site du club.

**3. COMMUNICATION RADIO Canal VHF n°6**

**4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

* 1. **La régate est ouverte à tous les bateaux des inter séries dériveur, catamaran, quillard de sport et habitable** du système à handicap Osiris A B C R1 R2 L

4.2 Documents exigibles à l’inscription :**.**

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d’une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention “compétition” ou “pratiquant”

Pour chaque concurrent mineur en possession d’une Licence Club FFVoile : · la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n’étant pas en possession d’une Licence Club FFVoile, qu’il soit étranger ou de nationalité française résidant à l’étranger :

- une licence FFVoile journalière

- ou , un justificatif d’appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d’assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d’Euros

- pour les mineurs, l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur.

c. si nécessaire, l’autorisation de port de publicité

d. le certificat de jauge ou de conformité

**5.** **DROIT A PAYER**: 5€ par bateau à régler à son club d’appartenance

**8. PROGRAMME**

8.1.Inscription : uniquement en ligne via le lien : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1ksIq8J5Wci2YLZOBbxMTN0LT2dqob8eEdBgK_-sfEB4/edit#gid=0>

Clôture des inscriptions : **05 juillet à 10h30.**

ATTENTION, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA FAITE AU CLUB et aucun changement d’équipage ne sera autorisé après la clôture des inscriptions.

8.3. JOUR DE COURSE : 05 juillet 2025

1er signal d'avertissement pour courses à suivre : **13h30**

Les résultats seront diffusés par mail aux clubs.

**12. LES PARCOURS**  à effectuer sont les suivants : construits et/ou côtiers.

**13**  **SYSTÈME DE PÉNALITÉ** Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d’un tour.

**14. CLASSEMENT** Unecourse valide permet de valider la compétition

**19. ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d’un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l’équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d’autres bateaux, la perte d’équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l’UNCA **.**

**Tél. : 06 78 35 83 42 - Email : unca74940@gmail.com**